





Programme de la formation

ACCOMPAGNEMENT VAE E-LEARNING + 18H D'ACCOMPAGNEMENT (TOUS DIPLÔME)

-  Formation tutorée à distance
-  24 heures
-  Tout public
-  1 980 € Net de taxe par participant
-  Éligible au CPF (Code : PF007-002)

Description courte

La Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) vise à obtenir un diplôme par le biais de son expérience professionnelle. Elle est accessible à tous dès lors que l'on respecte les prérequis légaux (au moins 1607 heures d'expérience en lien avec la certification visée) mais le niveau d'exigence, l'intensité et la difficulté de ce parcours sont à bien prendre en compte pour ceux qui l'envisagent. Un accompagnement régulier, tant méthodologique que motivationnel, permet d'optimiser ses chances de réussite.

Profil des participants

- Tout candidat disposant des prérequis et désireux d'entreprendre une VAE pour obtenir une certification en lien avec son expérience professionnelle
- La formule 18H00 est particulièrement adaptée aux candidats à la VAE autonomes et motivés. Elle comprend l'accès illimité à notre e-learning "Réussir sa VAE" et 18H00 d'accompagnement distanciel personnalisé avec un consultant VAE.

Objectifs

- Appréhender la démarche VAE et ses spécificités.
- Identifier un diplôme et un certificateur en lien avec son expérience professionnelle.
- Constituer son dossier de recevabilité (Livret 1).
- Rédiger son dossier de validation (Livret 2) en mettant en valeur ses compétences et son vécu professionnel.
- Se préparer à l'oral de jury VAE.
- Se projeter à l'issue de son parcours VAE.

Aptitudes et compétences visées / attestées

- Justifier impérativement d'une expérience professionnelle d'au moins un an (1607 heures) en rapport avec la certification visée.
 - Pré-requis informatiques : Disposer d'une (bonne) connexion internet et d'un ordinateur avec micro et webcam. Maitriser l'outil informatique, notamment le traitement de texte (Word, OpenOffice)
-

- Prendre connaissance, accepter et signer les CGU/CGV de moncompteformation.gouv.fr en cas de prise en charge CPF et/ou prendre connaissance et signer la « convention d'accompagnement », constituant un engagement réciproque entre le candidat et l'accompagnateur ou sont rappelés notamment : * les finalités de l'accompagnement et les objectifs pédagogiques et méthodologiques * le rôle de chaque partie : l'accompagnateur apporte ses compétences méthodologiques, le candidat est acteur de sa démarche : il est responsable de son organisation de ses décisions, du lien avec le certificateur et seul auteur de ses productions (Livret 1, Livret 2, éventuel PowerPoint de présentation orale) * l'organisation de l'accompagnement et son cadre temporel, révisable à la demande du candidat ou de l'accompagnateur * l'adaptation de la prestation d'accompagnement au regard des besoins exprimés par le candidat * le respect des règles de confidentialité

Contenu

- ÉTAPE 1 : ENTRETIEN D'EXPLORATION (PHASE GRATUITE)
 - L'entretien d'exploration est un rendez-vous individuel préalable indispensable au démarrage de votre projet VAE. Confidentiel, ce temps d'échange d'environ 1 heure se déroule avec un(e) accompagnateur(trice) VAE en visio-conférence ou par téléphone et vise à étudier la faisabilité de votre projet VAE et notamment à :
 - Cibler un ou plusieurs diplôme(s)/certification(s) adapté(s) aux compétences acquises tout au long de votre parcours (professionnel, extra-professionnel) en vérifiant notamment l'adéquation entre vos acquis et la certification visée, l'écart entre votre niveau de qualification actuel et le niveau de qualification visé et votre champs de responsabilité.
 - Identifier vos leviers de motivations personnels, le cas échéant repérer les freins et obstacles possibles pouvant entraver votre projet VAE.
 - Répondre à vos questions concernant le parcours VAE, vous sensibiliser sur les aspects les plus importants pour vous aider à comprendre les enjeux et les facteurs clés de succès.
 - À l'issue de ce rendez-vous d'exploration, vous recevez une synthèse écrite de nos échanges au travers un avis formalisé estimant la faisabilité de votre projet VAE* et nous permettant de poursuivre notre prestation d'accompagnement (sans engagements de votre part).
 - *ATTENTION, notre avis correspond à une première indication qui ne saurait préjuger des décisions rendue ultérieurement par le du certificateur tant au niveau de la commission de recevabilité que du jury d'évaluation.
 - Moyens pédagogiques : - Rendez-vous avec un(e) accompagnateur(trice) VAE en visio-conférence. - Chaîne Youtube du cabinet : <https://www.youtube.com/c/JulienAcardCabinetJacef/videos> - Autres ressources et supports
- ÉTAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT À LA RECEVABILITÉ (PHASE GRATUITE)
 - Pour cette première étape de l'accompagnement, nous vous proposons une méthodologie en « cascade », pour vous aider à :
 - Favoriser une réflexion sur votre projet professionnel et personnel, questionner et situer votre projet VAE dans votre trajectoire professionnelle pour identifier le(s) diplôme(s) et certificateur(s) correspondant(s) le mieux à votre expérience et vos objectifs personnels.
 - Appréhender les attendus administratifs, motivationnels et pédagogiques propres à chaque certificateur lors de l'étude de votre recevabilité.
 - Dégager vos principaux domaines et champs de compétences, identifier vos principales missions et tâches et les contextualiser dans votre environnement professionnel au regard du référentiel de la certification visée (inventaire de compétences).
 - Exprimer vos motivations sur le fond et sur la forme (lettre de motivation).

-
- Formaliser votre dossier de recevabilité (relectures et suggestions, vérification des preuves de vos activités, ...).
 - Analyser la réponse du certificateur (recevabilité totale, recevabilité partielle, non-recevabilité) et d'ajuster votre projet et/ou Livret 2 en fonction des retours
 - Moyens pédagogiques : - E-learning (6 cours) - Supports méthodologiques. - Suivi/coaching par un(e) accompagnateur(trice) VAE lors de rendez-vous de suivi individuels (correction du travail personnel) en visio-conférence.
 - ÉTAPE 3 : ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DU DOSSIER VAE
 - L'élaboration du dossier VAE est déterminant dans la réussite de votre projet VAE. Nous vous proposons un accompagnement méthodologique visant à vous aider à :
 - Appréhender les attendus du dossier VAE et comprendre l'importance de mettre en adéquation votre expérience au regard des attendus du diplôme visé.
 - Dégager vos missions et activités les plus intéressantes à exposer (réussites et échecs sur lesquels capitaliser) ; les expliciter et les problématiser au travers une analyse distanciée de vos savoirs, savoirs-faire et savoirs-être (logique de compétences).
 - Structurer et organiser vos idées au travers l'élaboration d'un plan détaillé
 - Appréhender les spécificités de l'écriture VAE sur le fond (rédaction argumentée et démonstrative ; degré de conceptualisation d'analyse critique attendu au regard du diplôme préparé, style clair, simple, concis et précis, ...) et sur la forme (règles de mise en page académiques, ...).
 - Consolider vos compétences en vous renvoyant vers des ressources pédagogiques (concepts et méthodes) pour théoriser votre pratique professionnelle, le cas échéant l'enrichir.
 - Démontrer l'authenticité de vos écrits en intégrant des éléments de preuve pertinents.
 - Auto-vérifier l'adéquation entre vos écrits et le référentiel du diplôme visé.
 - Planifier votre charge de travail et veiller au respect des deadlines conformément au calendrier initial.
 - Vous remobiliser dans les phases de démotivation et de découragement.
 - Moyens pédagogiques : - E-learning « élaborer son dossier VAE », - Supports méthodologiques. - Suivi/coaching par un(e) accompagnateur(trice) VAE lors de rendez-vous de suivi individuels (correction du travail personnel) en visio-conférence.
 - ÉTAPE 4 : ACCOMPAGNEMENT À L'ORAL
 - Ultime étape de la démarche VAE, l'oral VAE en est aussi l'étape la plus importante. C'est en effet votre entretien qui va déterminer le jury VAE à vous attribuer le diplôme visé. Notre accompagnement vise à vous aider à :
 - Appréhender les attendus du jury VAE spécifiques à votre certificateur (déroulement de l'épreuve, composition, attentes et objectifs du jury, ...).
 - Identifier les principaux facteurs de réussite et d'échec d'un oral VAE (techniques de gestion de stress, attitudes et comportements à privilégier, ...).
 - - S'il vous est demandé, préparer un support PowerPoint percutant, valorisant votre parcours VAE et vos compétences en lien avec le référentiel du diplôme préparé.
 - Préparer votre entretien lors d'un oral blanc en individuel. Chaque oral blanc est suivi d'un débriefing par votre accompagnateur VAE vous permettant d'identifier vos points forts et vos axes d'amélioration sur le fond et sur la forme. Transmission d'une grille de synthèse à l'issue de l'oral blanc pour vous poursuivre vos entraînements.
 - Moyens pédagogiques : - E-learning « réussir son oral VAE », - Supports méthodologiques. - Suivi/coaching par un(e) accompagnateur(trice) VAE lors d'un oral blanc individuel (avec débriefing et transmission d'une grille de synthèse à l'issue de l'oral blanc) en visio-conférence. - Lorsque cela est possible, participation à des ateliers collectifs avec d'autres candidats VAE pour mutualiser vos entraînements et retours d'expériences.
-

-
- ÉTAPE 5 : ACCOMPAGNEMENT POST-JURY À L'ISSUE DU PARCOURS VAE (PHASE GRATUITE)
 - - Analyser l'impact de votre parcours VAE dans votre vie personnelle et professionnelle
 - - En cas de validation totale, vous projeter dans la suite à donner à votre parcours (mobilité interne ou externe, reconversion professionnelle, ...)
 - - En cas de validation partielle ou nulle, mettre en oeuvre le plan d'actions proposé par le certificateur
 - IMPORTANT
 - L'accompagnement VAE proposé par le cabinet Jacef est accessible pour tous les niveaux et types de certifications (titres, diplômes) enregistrées au RNCP et accessibles par la VAE.
 - Le candidat déclare être expressément informé que la prestation de 18h00 d'accompagnement à la VAE proposée par le cabinet Jacef au tarif affiché ne comprend pas les frais certificateurs (frais d'inscriptions obligatoires + ensemble des frais éventuels appliqués par les certificateurs de type frais de recevabilité, frais d'organisation de jury, frais d'accompagnement obligatoire par le certificateur). Ces tarifs sont définis par le certificateur et seront à prendre en charge directement par le candidat.

Pédagogie et organisation

- Nous proposons un accompagnement régulier, à hauteur d'un rendez-vous de suivi tous les 7 à 10 jours en moyenne pendant toute la durée de votre projet VAE et dans la limite des 18H00 d'accompagnement. Il vous est demandé de nous adresser votre travail personnel par mail, la veille de notre RDV qui se déroule en visio-conférence pour nous permettre de partager notre écran et commenter, en direct, les corrections apportées à votre dossier sur le fond comme sur la forme. Chaque rendez-vous est également l'occasion de faire le point sur votre état d'esprit, les éventuelles difficultés rencontrées depuis le dernier RDV et de vérifier le respect du calendrier de votre projet.
- Nous favorisons une posture de coach-facilitant, bienveillant et responsabilisant pour vous permettre de comprendre de vous approprier la méthodologie VAE à chacune des grandes étapes : élaboration du dossier VAE, oral, suivi post-jury VAE, ...
- Enfin, nous mettons à votre disposition des ressources de type e-learning spécifiques et supports méthodologiques ; et lorsque cela est possible des ateliers collectifs avec d'autres candidats VAE afin de mutualiser les retours d'expériences et bonnes pratiques.

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation de la progression pédagogique du candidat à l'issue de chaque rendez-vous (compte-rendu personnalisé par mail)
- Évaluation de la satisfaction des participants : Questionnaire à chaud tout au long de l'accompagnement VAE, rendez-vous de suivi individuel (à froid).
- Remise d'une attestation d'assiduité à la fin du parcours.

Mode de validation

Résultats attendus à l'issue de la formation

- L'accompagnement tant méthodologique que motivationnel permet d'optimiser ses chances de réussite d'obtention de la certification visée (validation auprès du certificateur choisi par le candidat).

Modalité d'obtention

-
- La certification (diplôme visé) s'obtient à partir de l'analyse des éléments préparés par le candidat à l'aide de l'accompagnement VAE : dossier VAE + jury oral. Au regard de ces éléments, le jury VAE

(organisé par le certificateur) prononce, en toute souveraineté, une décision sur l'obtention de la certification qui peut être : - totale : la certification vous est délivrée : Félicitations ! - partielle : la certification vous est délivrée partiellement. Le jury VAE vous propose alors un plan d'actions personnalisé (exemples : réécrire tout ou partie du livret VAE, repasser l'oral, suivre une formation spécifique, ...) pour vous permettre d'obtenir les modules manquants - nulle : la certification vous est refusée

Détails sur la certification

- Accompagnement VAE pour toutes certifications (tous diplôme, tous niveaux) - À déterminer suite à nos entretiens

Financements possibles

Éligible CPF

Modalités et délai d'accès

15 jours

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour respecter le délai légal de rétractation, le d'accès à l'accompagnement VAE est de 15 jours minimum après contractualisation (nous ne proposons pas de dates fixes mais des entrées permanentes, sur demande). Par ailleurs, cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Si vous disposez d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), signalez-le à notre équipe au préalable afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter la formation à vos besoins.

Intervenant

- Accompagnateur VAE : Consultant(e) VAE formé(e) et expérimenté(e) en accompagnement VAE parmi notre équipe pédagogique. - Responsable pédagogique : Julien Acard est titulaire d'un Master 2 Sciences de l'éducation - Ingénierie de la Formation et des Compétences obtenu par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE) à l'Université de Strasbourg. Après 10 ans d'expérience dans les métiers de la force de vente et du management d'équipes et de projets, il crée le cabinet Jacef en 2013. Sa riche expérience en formation et accompagnement pour adultes assure aux participants une approche pragmatique, ludique et conviviale de l'accompagnement.
